

**MAIRIE de SORNAY****1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

SORNAY, le 22/05/2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 mai 2015, à 20h30, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Représentés : BERNIGAUD Valérie par CLERC Christian, FICHET David par MARLIN Patrice, GROS Romain par COURTOUT Alain, LECUELLE Patrick par BOULAY Nadine, MAZIER Béatrice par FAILLET-GEOFFROY Nathalie, PRUDENT Julien par PELLIGAND Patrick

Excusée : MARECHAL - DE JESUS Aurore

Secrétaire de séance : BOULAY Arnaud

Arrivé à 22h50, M. LECUELLE prend part aux discussions qui suivent son arrivée.

Le compte-rendu du 9.04.2015 est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte selon l'ordre du jour.

JURY D'ASSISES : TIRAGE AU SORT

Il est procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de 6 personnes en vue de permettre la constitution de la liste préparatoire des jurés et concitoyens assesseurs pour l'année 2016. Ont été tirés au sort : MASSOT Jérôme, LAGOUTTE épouse COLIN Séverine, BOURGEOIS épouse STRAUCH Nathalie, LE BARBANCHON Laure, BON épouse MOREL Florence, CLERC épouse PERNETTE Céline.

CHOIX DU LOCATAIRE DU LOGEMENT COMMUNAL « 231 RUE DE LA MARE AU PRETRE »

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à la libération du logement communal situé au « 231 Rue de la Mare au Prêtre » par Mme Fabienne MASSOT, celle-ci ayant demandé la résiliation de son bail à compter du 10/02/2015. Un état des lieux établi contradictoirement a été réalisé. Aucune remarque n'est à signaler.

Il demande au conseil de bien vouloir délibérer de manière rétroactive sur la location dudit logement à M. BUREAU Joris.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de louer le studio - propriété communale - sis « 231 Rue de la Mare au Prêtre » à M BUREAU Joris à compter du 01/05/2015, et dit que le prix du loyer sera de 306 € TTC mensuel. Cette redevance sera révisée automatiquement et annuellement en fonction des indices publiés par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

SITUATION FINANCIERE AU 30.04.2015

La situation financière au 30.04.2015 concernant le budget principal, section fonctionnement, est présentée à l'assemblée par M. COMTET Jean-Paul.

PROPOSITION DE VALIDATION DE NEGOCIATION DES EMPRUNTS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que depuis plusieurs mois, des contacts ont été pris auprès de plusieurs banques afin d'étudier la renégociation des prêts de la commune.

- Dans un premier temps, les emprunts en cours auprès de la société bancaire Banque Populaire BFC sont les suivants (budget assainissement):

Date réalisation	N°	Taux (%)	Durée	Capital départ	Capital au 30/06/2015	Durée restant à couvrir
2006	07069721	3.75	25 ans	150 000	112 439	16 ans
2007	07081152	4.18	25 ans	30 000	23 994	17 ans
TOTAL					136 433	

Il est proposé à l'assemblée les conditions financières de la société bancaire Caisse d'Epargne à savoir :

- 1 Emprunt de 136 400 € au taux de 1.51 % sur 17 ans.

Les frais de dossier liés aux nouveaux emprunts s'élèvent à 0.10 % du capital emprunté.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

- Dans un deuxième temps, Les emprunts en cours auprès de la société bancaire Banque Populaire BFC sont les suivants (budget principal) :

Date réalisation	N°	Taux (%)	Durée	Capital départ	Capital au 30/06/2015	Durée restant à couvrir
2006	07063527	3.36	20 ans	315 000	191 272	11 ans
2006	07073025	4.18	25 ans	285 000	216 579	16 ans
2007	07081151	4.18	25 ans	300 000	239 938	17 ans
2008	07094064	4.57	25 ans	470 000	393 617	18 ans
Indemnités de remboursement par anticipation sur emprunt n°07094064					8 994	
TOTAL					1 050 400	

Il est proposé à l'assemblée les conditions financières de la société bancaire Caisse d'Epargne à savoir :

- 1 Emprunt de 1 050 400 € au taux de 1.54% sur 18 ans, incluant les indemnités de remboursement par anticipation de 8 994 €.

Les frais de dossier liés aux nouveaux emprunts s'élèvent à 0.10 % du capital emprunté.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

- Dans un dernier temps, l'emprunt en cours auprès de la société bancaire Crédit Agricole Centre Est est le suivant (budget principal) :

Date réalisation	N°	Taux (%)	Durée	Capital départ	Capital au 30/06/2015	Durée restant à couvrir
2002	000376301	3.80	20 ans	450 000	199 820	7 ans
Indemnités de remboursement par anticipation sur emprunt n°000376301					9 491	
TOTAL					209 311	

Il est proposé à l'assemblée les conditions financières de la société bancaire Caisse d'Epargne, à savoir :

- 1 Emprunt de 209 300 € au taux de 1.34% sur 7 ans, incluant les indemnités de remboursement par anticipation de 9 491 €.

Les frais de dossier liés aux nouveaux emprunts s'élèvent à 0.10 % du capital emprunté.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

- L'assemblée est informée que ces renégociations permettent de réaliser les gains suivants :

- Sur le budget principal : gain de 257 279.74 €
- Sur le budget assainissement : gain de 29 712.10 €

Soit un gain global de 286 991.84 € (auquel il faudra déduire 1 396 € de frais de dossier).

Monsieur le Maire indique que suite à la validation de ces renégociations des emprunts, il convient d'adopter une décision modificative comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2015 – SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Chapitre 16 – Article 166 : + 1 241 227 €
Chapitre 041 – Article 166 : + 18 474 €

RECETTES :

Chapitre 16 – Article 166 : + 1 259 701 €
Chapitre 041 – Article 1641 : + 18 474 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 – SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Chapitre 16 – Article 166 : + 136 400 € C
Chapitre 041 – Article 166 : + 34 €

RECETTES :

Chapitre 16 – Article 166 : + 136 400 €
Chapitre 041 – Article 1641 : + 34 €

Le conseil accepte la décision modificative, à l'unanimité.

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ETAGE DE L'ECOLE DES GARÇONS : AVENANT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre du marché à procédure adaptée « Travaux aménagement salles de classe école dite de garçons », il est proposé au Conseil de délibérer sur un avenant au marché de maîtrise d'œuvre ARCAD'26 du 18/11/2014.

L'objet de cet avenant est d'intégrer dans le projet de base la prise en compte des éléments définitifs du programme. Ces modifications impactent le montant du projet, qui initialement fixé à 93 000 € HT s'élève désormais à 158 000 € HT. En conséquence, les honoraires dus au maître d'œuvre s'en trouvent affectés et passent de 10 695 € HT en mission de base à 18 170 € HT (base taux honoraires de 11.5%) soit une plus-value de 7 475 € HT.

Le montant des honoraires de la mission complémentaire (DIAG) reste inchangé : 2 100 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de délibérer.

A l'unanimité, il décide d'approuver l'avenant suscitée, et autorise le Maire à signer celui-ci.

POINT SUR LE VERGER CONSERVATOIRE ET PROPOSITION D'ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES CROQUEURS DE POMMES

Dans le cadre du verger conservatoire situé à proximité du carrefour Route de Branges / Chemin des Sarcins, l'Assemblée prend connaissance d'un projet de convention de partenariat entre l'Association des Croqueurs de Pommes Jura Bresse et la Municipalité de Sornay.

L'Association interviendrait dans le cadre du développement sur la commune d'un verger de collection. Elle s'engagerait à conseiller et former le personnel technique municipal ou des bénévoles de la commune pour la taille des arbres implantés, aider ou participer à des travaux pédagogiques avec les enfants des écoles, et éventuellement à participer à des manifestations autour de l'arboriculture fruitière se déroulant sur le dit verger.

En contrepartie, la Municipalité s'engagerait à protéger le développement du verger, assurer son entretien, donner des prérogatives à l'Association pour prélever des greffons, mettre à disposition un local de réunion une fois par an si nécessaire, prévenir l'Association de tout projet de destruction du verger dans un délai de 1 an avant afin que soit mise en œuvre par celle-ci la conservation des variétés implantées.

Cette convention est d'une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention.

Monsieur le Maire indique qu'un partenariat auprès des Pépinières de Bresse est également mis en place (formation, tailles, ...).

Il fait part à l'Assemblée de la date de l'inauguration du verger conservatoire qui est fixée au 10 octobre 2015.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES JEUNES

Le conseil consultatif des jeunes souhaite organiser un après-midi multi activités sur l'aire de jeu du city stade et la piste de roller le samedi 4 juillet 2015. Un petit tournoi amical et gratuit pour les 10-16 ans et des activités roller, skateboard, ... seraient proposés. L'assemblée prend connaissance d'un courrier adressé aux jeunes de la commune sur lequel figure un coupon-réponse de participation.

INFORMATION SUR L'ELABORATION D'UN PEDT (PROJET EDUCATIF TERRITORIAL)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'élaboration par la commune de Sornay d'un PEDT (projet éducatif territorial). Ce document formalise une démarche permettant notamment aux communes volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Le PEDT s'établit en quatre étapes : réunir les acteurs locaux et réaliser un diagnostic, rédiger le projet et l'ajuster collectivement, échanger avec les services de l'Etat en vue de signer la convention, et enfin diffuser le projet et informer tous les membres de la communauté éducative.

Monsieur le Maire indique que le PEDT est un document qui permet de conditionner l'aide de l'Etat relativement aux rythmes scolaires.

INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE CANAL SUR LA SEILLE NAVIGABLE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un tableau de synthèse du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne relatif à la mise en œuvre d'un contrat de canal sur la Seille navigable. Le Syndicat a souhaité s'engager dans une démarche de contrat de canal répondant favorablement au souhait du Conseil Régional de Bourgogne de mettre en place un dispositif dans le but de favoriser l'implantation de véritables aménagements touristiques et de loisirs le long des voies d'eau navigables.

AFFAIRES DIVERSES

Information zone compensatoire GRT Gaz : Une parcelle située en zone humide au niveau du bras mort de la Seille pourrait être prise en compte dans le cadre des mesures compensatoires possibles de GRT Gaz.

Divers courriers et informations sont communiqués à l'Assemblée : compte-rendu de l'assemblée départementale du CNAS (Comité National d'Action Sociale), compte-rendu de la commission de fleurissement et de la commission du bulletin municipal, communication d'un projet de convention relative à l'instruction des permis de construire par le syndicat mixte.

Monsieur le Maire tient à remercier personnellement chaque participant lors de la cérémonie du 08 mai 2015. Il signale que le déroulement avait au préalable été acté par M. André MASSOT (Président de l'association Mémoire de Sornay et délégué du Souvenir Français) et M. Gérard MELLADO (Président du Souvenir Français).

Le moment fort de cette journée a été le recueillement au « square des américains », avec la participation de Mémoire de Sornay qui a organisé un défilé de véhicules militaires et une exposition. Cette émouvante commémoration, également partagée avec la Municipalité de Branges, a été suivie par une assemblée nombreuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45 mn.



**Le Maire de Sornay,
Christian CLERC**

